



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23/05/2024
Date d'affichage 30/05/2024
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....22
Réf : 2024-038 Objet : APPEL A PROJET POUR DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES AU COMPLEXE SPORTIF Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/05/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/05/2024 Le Maire, A. MOMON

Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2024-038- APPEL A PROJET POUR DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES AU COMPLEXE SPORTIF

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des travaux,

- **INFORMER** que les travaux de réhabilitation énergétique du complexe sportif sont prévus en 2 phases :
 - Pour la phase 1, tous les marchés ont été engagés, la préparation du chantier est en cours et le démarrage effectif des travaux est prévu le 6 juin 2024.
 - Pour la phase 2, les travaux concernent le gymnase : désamiantage, renforcement de l'isolation et pose de panneaux solaires. Certains travaux et prestations préalables à l'installation de panneaux solaires sont subventionnables par la Région au taux de 50 % et avec un plafond de subvention de 200 000 €.
- **DEMANDER** au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter cette demande de subvention auprès de la Région est indispensable pour constituer le dossier.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Région à un taux de 50 % et avec un plafond de subvention de 200 000 €, pour la phase 2 des travaux du complexe sportif à savoir le désamiantage, le renforcement de l'isolation et la pose de panneaux solaires.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30 mai 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

